

7.2 Ratios de la construction

Composé de nombreuses petites entreprises, le secteur de la construction compte 23 % de travailleurs non salariés en 2015, principalement dans les travaux spécialisés, contre 14 % dans le champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Cette particularité contribue à la spécificité de ses résultats économiques et financiers. Ainsi, la rémunération de l'activité du chef d'entreprise non salarié est le plus souvent incluse dans l'excédent brut d'exploitation, ce qui majore le taux de marge de l'entreprise.

Son intensité capitalistique est globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 47 200 euros par salarié en 2015, contre 196 400 euros par salarié pour l'ensemble des entreprises du champ. Ce chiffre varie selon l'activité : il est plus faible pour les entreprises générales de bâtiment (43 400 euros par salarié) et les travaux spécialisés (33 500 euros par salarié), mais s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros par salarié dans la promotion immobilière. Cette dernière compte environ deux fois moins de salariés que d'entreprises et a donc une très forte intensité capitalistique : 448 500 euros par salarié pour l'ensemble. Dans le génie civil, l'intensité capitalistique est faible en moyenne et s'élève à 87 000 euros par salarié.

En 2015, le taux de marge demeure plus faible que celui de l'ensemble des entreprises du champ : 16 % contre 27 %. Il est le plus fort dans la promotion immobilière (59 %), notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés (82 %), et le plus faible dans le génie civil (6 %) mais reste élevé pour ses petites entreprises (31 %). Celui des travaux spécialisés est identique à celui de la construction (16 %).

En 2015, le taux d'investissement est de 8 % contre 18 % pour l'ensemble des entreprises du champ. Celui de la promotion immobilière est le plus élevé (27 %) et celui des travaux de construction spécialisés le plus faible (5 %). En 2015, il est en léger repli dans le génie civil (- 0,6 point) et dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et travaux spécialisés (- 0,7 point).

En 2015, le taux de rentabilité économique dans la construction s'élève toujours à 13 %, supérieur de 5 points à celui de l'ensemble des entreprises du champ. Il est de 20 % dans les travaux de construction spécialisés, de 9 % dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et de 3 % dans le génie civil.

Le profil des personnes en emploi dans la construction présente une répartition par tranche d'âge proche de celle des entreprises marchandes mais est nettement moins féminisé (11 % contre 37 %). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios de la construction 7.2

1. Ratios de la construction selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	(en %)	(en %)	(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Promotion immobilière	0,5	12,9	448,5	26,6	58,9	9,1
Construction de bâtiments	2,4	22,5	43,4	10,1	6,2	9,3
Génie civil	4,8	29,3	86,8	11,1	5,5	2,6
Travaux spécialisés	2,0	37,4	33,5	5,5	16,0	19,7
Ensemble de la construction	2,2	31,2	47,2	7,7	15,8	13,0
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

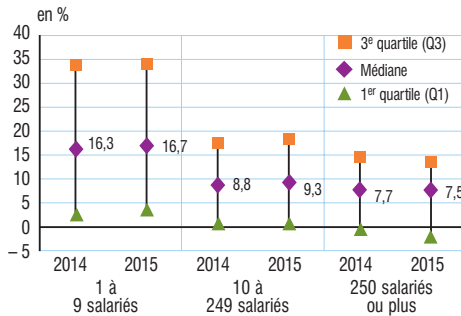
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

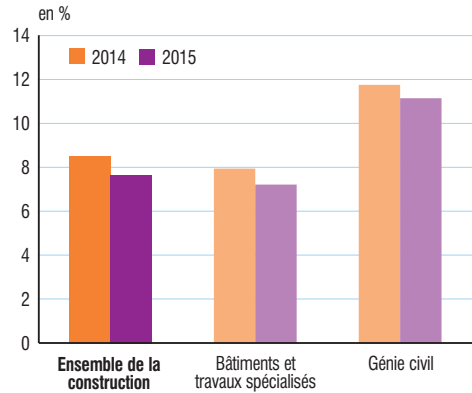


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 9,3 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

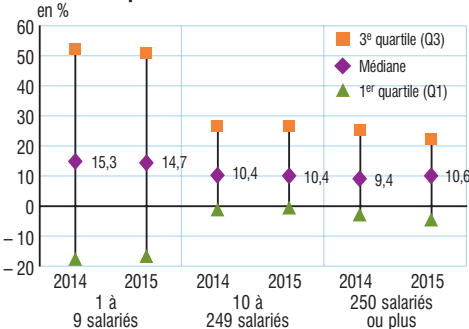
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 10,4 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans la construction en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	Part de non-salariés
Bâtiments et travaux spécialisés	10,4	20,2	26,3	25,6
Génie civil	12,4	20,5	25,6	2,2
Ensemble de la construction	10,6	20,3	26,2	23,2
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur de la construction.

Source : Insee, enquête Emploi.